

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 17 JUIN 2024, À 19 H 30.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Gagnants de l'exposition des finissantes et des finissants en arts visuels du Cégep de Joliette – félicitations

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DEMANDES VERBALES

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Liste des chèques – approbation
5.2 Coordination des communications et événements – création de poste
5.3 Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal – modification
5.4 Organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal – modification
5.5 Coordinatrice des communications et événements – embauche
5.6 Programme de prévention – santé et sécurité au travail – adoption
5.7 Points de service de Desjardins – MRC de Bellechasse – demande d'appui
5.8 Adoption – règlement 1229-13-2024 modifiant notamment la définition de résident ainsi que les annexes « A » et « C » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification pour les procédures de recouvrement de taxes ainsi qu'une tarification pour les travaux concernant les boîtes de service d'aqueduc
5.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – modifications

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Étudiant au service technique – embauche
6.2 Demande de permis d'exécution des travaux – compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) – autorisation de signature
6.3 Réfection du pavage sur les avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – contrôle qualitatif – mandat
6.4 Agrandissement du garage municipal – étude géotechnique et caractérisation environnementale – mandat

- 6.5 Construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage – BLR excavation – certificat de paiement
- 6.6 Bruneau Électrique – éclairage de rue – Les Berges des Prairies – phase 1 – recommandation de paiement
- 6.7 Conception et construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues – Lanco Aménagement – recommandation de paiement

- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Dérogation mineure numéro 2024-0195 – 31, avenue des Plaines
 - 7.2 Dérogation mineure numéro 2024-0196 – 45, rang de la Première-Chaloupe
 - 7.3 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal et aménagement extérieur – 225, rue Joseph-M.-Parent
 - 7.4 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement 1361-2024 sur le plan d'urbanisme
 - 7.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement 1362-2024 sur le zonage
 - 7.6 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement 1363-2024 sur la construction
 - 7.7 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement 1364-2024 sur le lotissement
 - 7.8 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement 1365-2024 sur les permis et certificats

- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 La Manne Quotidienne – contribution financière
 - 8.2 Service d'aide à la recherche de logement – contribution financière

- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
 - 9.1 Centre multisports – saison 2024-2025 – gestion des heures de location
 - 9.2 Soirée électro-glaciale 2025
 - 9.3 Programmation de loisirs – automne 2024
 - 9.4 Camp de jour – protocole d'entente – école des Prairies – autorisation de signature
 - 9.5 Événement « NDP en mode été » – partenariat

- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
 - 10.1 Programmation culturelle 2024-2025 – carrefour culturel
 - 10.2 Cours de professionnalisation de la musique – Charles Tremblay – mandat
 - 10.3 Programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – projet de mosaïculture de madame Justine Lafortune – protocole d'entente – autorisation de signature
 - 10.4 Entente de développement culturel 2025-2027 – renouvellement – autorisation

- 11. AUTRES SUJETS**

- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

1.1 Gagnants de l'exposition des finissantes et des finissants en arts visuels du Cégep de Joliette – félicitations

Bonsoir à toutes et à tous,

Pour entamer la séance du conseil de ce soir, je souhaitais prendre quelques minutes pour souligner officiellement la remise d'une bourse d'excellence offerte par la Ville de Notre-Dame-Des-Prairies en collaboration avec le département d'Arts visuels du Cégep de Lanaudière à Joliette.

Le 12 mai dernier, il m'a fait très plaisir d'annoncer en personne les récipiendaires de cette année, à l'occasion du vernissage de l'exposition des finissantes et finissants en Arts visuels au Musée d'art de Joliette.

Les membres du conseil et moi-même sommes très fiers d'offrir cette bourse qui consiste en une exposition commune, incluant le cachet professionnel prévu, à la salle d'exposition du Centre des arts et des loisirs Alain Larue, dans le cadre de la programmation 2025-2026 de notre Passeport pour l'audace.

Cette bourse, remise annuellement à des finissantes ou finissants coup de cœur du programme en Arts visuels du Cégep à Joliette, permet à des artistes locaux de la relève de bénéficier d'un espace professionnel pour exposer leurs œuvres et ce, dès la fin de leurs études collégiales. Nous espérons que cette expérience additionnelle pourra faire une différence dans leur cheminement scolaire, professionnel et artistique.

Toutes nos félicitations à Sammuel Bélanger, Milicia Donnet et Koralie Thériault pour l'obtention de cette bourse d'excellence pleinement méritée !

278-06-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024

279-06-2024

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

280-06-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 4 juin au 17 juin 2024 inclusivement et totalisant une somme de 379 210,80 \$.

5.2 Coordination des communications et événements – création de poste

281-06-2024

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création d'un poste de coordination des communications et événements afin de répondre aux besoins grandissants et pour optimiser la gestion du Service des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE créer un poste de coordination des communications et événements, lequel poste relèvera de la direction des communications et adjoint/adjointe à la direction générale;

QUE le salaire établi pour ce poste soit fixé selon l'échelle salariale de la classe 10 de la *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel-cadre municipal*.

282-06-2024

5.3 Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal – modification

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 601-12-2022 adoptée à la séance du 5 décembre 2022 le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté un document intitulé *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel-cadre municipal*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le document afin d'ajouter le poste de coordination des communications et événements;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la rencontre du 5 juin 2024;

ATTENDU la recommandation du comité d'équité salarial en date du 10 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, le document *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal* soit modifié afin d'ajouter l'article suivant :

2.17 Coordination des communications et événements classe 10

283-06-2024

5.4 Organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal – modification

ATTENDU QU'un document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal, tel que déposé, afin d'ajouter le poste de coordination des communications et événements sous la responsabilité de la direction des communications et adjoint/adjointe à la direction générale.

5.5 Coordonnatrice des communications et événements – embauche

284-06-2024

ATTENDU QUE madame Marie-France Beaulieu est à l'emploi de la Ville depuis janvier 2012, d'abord pour différents postes étudiants, puis à titre d'agente du développement culturel à temps plein en juillet 2017 et qu'elle occupe le poste de coordonnatrice au Service de la culture et des loisirs depuis le 23 janvier 2023;

ATTENDU la création d'un nouveau poste de coordination des communications et événements et que madame Marie-France Beaulieu possède toutes les qualités requises pour ce poste;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la rencontre du 5 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher madame Marie-France Beaulieu au poste de coordonnatrice des communications et événements, à compter de la date de début d'emploi de la personne qui prendra le poste de coordination de la culture et des loisirs;

QUE le salaire et les avantages sociaux de madame Beaulieu restent identiques à ceux acquis par le passé par cette dernière, soit ceux mentionnés à la résolution 008-01-2023.

5.6 Programme de prévention – santé et sécurité au travail – adoption

285-06-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte le programme de prévention en santé et sécurité au travail propre à chaque établissement, soit les bureaux administratifs de l'hôtel de ville, le Centre des arts et des loisirs Alain-Larue et le garage municipal.

5.7 Points de service de Desjardins – MRC de Bellechasse – demande d'appui

286-06-2024

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreuses personnes;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies joigne sa signature à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à monsieur Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, à signer ladite lettre;

QUE cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à monsieur Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

5.8 Adoption – règlement 1229-13-2024 modifiant notamment la définition de résident ainsi que les annexes « A » et « C » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification pour les procédures de recouvrement de taxes ainsi qu'une tarification pour les travaux concernant les boîtes de service d'aqueduc

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1229-13-2024 ainsi que sa portée.

287-06-2024

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettent à une municipalité d'établir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services et activités;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a regroupé toutes les dispositions touchant la tarification de biens, de services et d'activités en un seul et unique règlement portant le numéro 1229-2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la définition de résident indiquée à l'article 2 du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de préciser qu'un résident doit être domicilié ou propriétaire d'un bâtiment sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification pour les procédures de recouvrement de taxes;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe « C » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin d'ajouter la tarification pour les travaux concernant les boîtes de service d'aqueduc;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe « G » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification de permis pour animaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 juin 2024;

ATTENDU le dépôt et l'adoption d'un projet de règlement à la séance du 3 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le règlement numéro 1229-13-2024 des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit adopté avec modifications, afin de modifier la tarification de permis pour animaux.

5.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – modifications

Conformément à la loi et plus particulièrement aux articles 357 et 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice des affaires juridiques et greffière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de deux membres du conseil, soit madame Mylène Allary et madame Stéphanie Godin, faisant état des changements apportés aux renseignements contenus dans leur déclaration qui avaient été déposées en date du 6 novembre 2023.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Étudiant aux services techniques – embauche

288-06-2024

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant aux services techniques pour l'été 2024;

ATTENDU le dépôt de la candidature de monsieur Gabriel Rondeau pour ce poste;

ATTENDU QUE monsieur Rondeau remplit les critères recherchés pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de monsieur Gabriel Rondeau au poste d'étudiant aux services techniques pour la saison estivale 2024, et ce, à compter du 10 juin 2024;

QUE la rémunération pour ce poste soit établie au tarif du poste sauveteur/agent d'arrosage.

6.2 Demande de permis d'exécution des travaux – Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) – autorisation de signature

289-06-2024

ATTENDU QUE des travaux d'urgence ont été effectués par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le 11 juin dernier sur la rue Gauthier Nord;

ATTENDU QUE les travaux étaient nécessaires afin de réparer la fondation de chaussée suite à un affaissement de la conduite sanitaire croisant la voie ferrée au passage à niveau de la rue Gauthier Nord, située au point miliaire 101.28 de la subdivision Joliette;

ATTENDU QU'une demande de permis d'exécution des travaux a été déposée à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner le dépôt ainsi que la signature de la demande de permis d'exécution de travaux auprès de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada par monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite demande de permis portant le numéro de référence 4715-JOL-101.28;

DE payer au CN la somme de 3 500 \$, plus les taxes applicables, à titre de frais de délivrance du permis d'exécution de travaux;

D'acquitter les frais prévus à la demande de permis pour la protection par signaleur du CN pour la durée des travaux au tarif horaire de 248 \$, plus les taxes applicables;

QUE ces montants soient imputables au règlement d'emprunt 1306-2022.

6.3 Réfection du pavage sur les avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – contrôle qualitatif – mandat

290-06-2024

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection des avenues Gaston, Villeneuve et Ducharme, un contrôle qualité des matériaux est nécessaire;

ATTENDU QUE des propositions d'honoraires ont été demandées à trois (3) firmes pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour ce projet et que les trois (3) firmes ont déposé des offres de service;

ATTENDU la recommandation de monsieur Michaël Morin, chargé de projet aux services techniques, datée du 6 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat du contrôle qualitatif pour la réfection des avenues Gaston, Villeneuve et Ducharme à la firme Les Services EXP inc., ladite firme ayant déposé la plus basse proposition conforme, au montant de 10 760 \$, taxes en sus;

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt numéro 1306-2022.

6.4 Agrandissement du garage municipal – étude géotechnique et caractérisation environnementale – mandat

291-06-2024

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du garage municipal, une étude géotechnique et une caractérisation des sols sont nécessaires;

ATTENDU QUE des propositions d'honoraires ont été demandées à trois (3) firmes pour réaliser une étude géotechnique et environnementale pour ce projet et que les trois (3) firmes ont déposé une offre de services;

ATTENDU la recommandation de monsieur Michaël Morin, chargé de projet aux services techniques, datée du 12 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat d'étude géotechnique et environnementale pour la rénovation et l'agrandissement du garage municipal à Eurêka Environnement, ladite firme ayant déposé la plus basse proposition conforme, au montant de 32 597,10 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même la subvention à être consentie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour le projet de modernisation du garage municipal.

6.5 Construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage – BLR Excavation – certificat de paiement

292-06-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Rachel Traham, CPI de GBi Experts-conseils inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 4 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR excavation la somme de 580 022,26 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1335-2023.

6.6 Bruneau Électrique – éclairage de rue – Les Berges des Prairies – phase 1 – recommandation de paiement

293-06-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Bruneau Électrique inc. l'exécution des travaux d'éclairage de la phase 1 du projet de développement résidentiel Les Berges des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Marie-Ève Devault-B., ingénieure de CLA Experts-conseils inc., et que cette dernière émet la réception provisoire des travaux et en recommande le paiement dans sa lettre du 22 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse à l'entrepreneur Bruneau Électrique inc. un montant de 85 492,75 \$, taxes incluses, pour l'éclairage de la phase 1 du projet de développement résidentiel Les Berges des Prairies;

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1340-2023.

6.7 Conception et construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues – Lanco Aménagement – recommandation de paiement

294-06-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Lanco Aménagement inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la conception et la construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues;

ATTENDU la recommandation de paiement du 7 juin 2024 de monsieur Michaël Morin, chargé de projets aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Lanco Aménagement inc. la somme de 272 929,70 \$, incluant les taxes et la retenue, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1333-2022.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dérogation mineure numéro 2024-0195 – 31, avenue des Plaines

295-06-2024

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 090 située au 31, avenue des Plaines;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un garage détaché de 7,32 mètres par 10,98 mètres, implanté en cour avant, sur un terrain dont le bâtiment principal est implanté face à une courbe. Le carré des murs de la construction proposée serait d'une hauteur de 3,05 mètres et sa hauteur totale de 6,10 mètres;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise un lieu où l'occupation du sol n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE les dispositions en analyse dans le cadre de la dérogation mineure n'ont pas été adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE le projet comporte trois aspects dérogatoires en lien à des clauses visant à assurer une intégration harmonieuse des constructions accessoires à l'intérieur du parc résidentiel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'aux fins d'éviter les préjudices à la communauté, l'intégration de mesure d'intégration architecturale et un rappel de certains aspects de la réglementation doit être effectuée;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2024-0195 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2024-0195 soit acceptée, sous réserve des conditions suivantes :

QUE le bâtiment accessoire comporte, sur la façade donnant sur l'avenue des Plaines, un bandeau de maçonnerie au sol d'une hauteur minimale de 90 centimètres (± 3 pieds);

QUE la maçonnerie soit équivalente à celle du bâtiment principal par ses couleurs, ses dimensions et son aspect;

QUE les véhicules commerciaux, dont les camions, soient stationnés à l'intérieur dudit bâtiment lorsque ceux-ci sont présents sur la propriété conformément à l'article 3.5.1.9 du règlement de zonage;

QUE la propriété respecte également les règles en lien au stationnement et au remisage des remorques, roulottes, habitations motorisées et bateaux;

QUE copie de la réglementation applicable soit transmise en pièce jointe de la présente résolution.

7.2 Dérogation mineure numéro 2024-0196 - 45, rang de la Première-Chaloupe

296-06-2024

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 333 située au 45, rang de la Première-Chaloupe;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un pavillon-jardin d'une superficie de 34,75 mètres carrés annexé au garage attaché et au bâtiment principal. Le tout alors que l'article 3.3.6.1.2 du règlement de zonage 300-C-1990 stipule que :

1. un pavillon-jardin doit avoir une superficie maximum de 30 mètres carrés;
2. un pavillon-jardin doit être détaché du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise un lieu où l'occupation du sol n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE les dispositions en analyse dans le cadre de la dérogation mineure n'ont pas été adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande, et que l'acceptation de la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2024-0196 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2024-0196 soit acceptée.

7.3 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment principal et aménagement extérieur – 225, rue Joseph-M.-Parent

297-06-2024

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 928 983 et situé au 225, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur, la présente demande étant analysée en vertu des critères applicables au secteur du PIIA-2 dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU QUE le revêtement mural extérieur proposé pour l'agrandissement et une partie du bâtiment existant ne permet pas de créer un parti architectural bien défini et cohérent entre l'ancienne partie et la nouvelle puisque le matériel retenu est à la fois, trop similaire à celui de l'ancienne partie par ses couleurs, et trop différent par sa forme pour permettre d'identifier la création d'une rupture volontaire dans le style du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet déposé ne permet pas de conserver une distance d'un mètre entre le stationnement et la ligne de lot et d'aménager une allée de circulation de 6 mètres de large conformément au règlement de zonage.

ATTENDU QUE les critères applicables au PIIA stipulent que des espaces paysagers avec végétaux doivent agrémenter l'espace entre une aire de stationnement et une ligne de terrain et que cette absence d'espace rend impossible le respect de ce critère;

ATTENDU QUE l'emplacement de l'accès de service au toit est visible depuis la voie de circulation et qu'il ne s'intègre pas au bâtiment;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 928 983 et situé au 225, rue Joseph-M.-Parent, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement extérieur.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1361-2024 sur le plan d'urbanisme

298-06-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1361-2024 sur le plan d'urbanisme.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1361-2024 sur le plan de l'urbanisme

299-06-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1361-2024 sur le plan de l'urbanisme.

7.5 Avis de motion – règlement numéro 1362-2024 sur le zonage

300-06-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1362-2024 sur le zonage.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1362-2024 sur le zonage

301-06-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1362-2024 sur le zonage.

7.6 Avis de motion – règlement numéro 1363-2024 sur la construction

302-06-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1363-2024 sur la construction.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1363-2024 sur la construction

303-06-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1363-2024 sur la construction.

7.7 Avis de motion – règlement numéro 1364-2024 sur le lotissement

304-06-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1364-2024 sur le lotissement.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1364-2024 sur le lotissement

305-06-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1364-2024 sur le lotissement.

7.8 Avis de motion – règlement numéro 1365-224 sur les permis et certificats

306-06-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1365-2024 sur les permis et certificats.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1365-2024 sur les permis et certificats

307-06-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1365-2024 sur les permis et certificats.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 La Manne Quotidienne – contribution financière

308-06-2024

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par La Manne quotidienne dans le cadre de sa campagne de financement annuelle 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à La Manne quotidienne, en soutien financier à l'organisation de sa campagne de financement annuelle 2024.

8.2 Service d'aide à la recherche de logements – contribution financière

309-06-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a accordé, par les résolutions 393-07-2023 et 025-01-2024, une aide financière au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de la MRC de Joliette, représentant un soutien financier de 10 % pour six logements pour une durée d'un an;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir les familles prairiçoises face à la pénurie de logement et l'augmentation des loyers;

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir dix logements supplémentaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la décision d'accorder une aide financière au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de la MRC de Joliette, représentant un soutien financier de 10 % pour dix logements supplémentaires, soit pour un total de seize logements;

Que l'aide financière soit accordée jusqu'au 30 juin 2025 pour les 16 logements subventionnés;

DE réévaluer la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'été 2025.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Centre multisports – saison 2024-2025 – gestion des heures de location

310-06-2024

ATTENDU QUE les villes de Notre-Dame-des-Prairies, Joliette et Saint-Charles-Borromée se sont engagées en 2009 pour le financement du Centre multisports avec le Centre de services scolaire des Samares;

ATTENDU les différentes ententes et addendas signés en 2010, 2014 et 2016 pour la procédure d'utilisation du Centre multisports;

ATTENDU la complexité de gestion des heures réservées aux municipalités en raison des nombreuses contraintes de l'entente de location;

ATTENDU qu'un comité de travail formé de représentants des trois villes ainsi que du Centre de services scolaire des Samares a tenu plusieurs rencontres en 2022-2023;

ATTENDU la recommandation d'un comité de travail formé de représentants des trois villes ainsi que du Centre de services scolaire des Samares de centraliser la gestion des réservations directement au Centre multisports;

ATTENDU la résolution 352-06-2023 qui mandatait le Centre multisports pour la gestion des heures de location identifiées pour les villes;

ATTENDU QUE l'article 8 de l'entente de location se lit comme suit :

« Les VILLES participeront à l'atteinte des objectifs de financement du Centre MULTISPORT en permettant, s'il y a lieu, au CENTRE MULTISPORT de revendre les heures non utilisées des VILLES sur entente avec ces dernières et avec compensation en argent (\$) équivalente à 50 % des revenus, avant les taxes applicables, encaissées par la COMMISSION SCOLAIRE pour cette location. »;

ATTENDU le bilan déposé par le Centre multisports lors de la rencontre du 28 mai 2024;

ATTENDU la recommandation de Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, datée du 5 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE confirmer que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies n'utilisera pas les heures identifiées au Centre multisports pour la saison 2024-2025;

DE mandater, par l'article 8, le Centre multisports pour la gestion de ces heures afin qu'une compensation équivalente à 50 % des revenus de location de ces heures soit retournée à la Ville;

DE réévaluer ledit fonctionnement au printemps 2025 en vue de la saison 2025-2026.

9.2 Soirée électro-glaciale 2025

311-06-2024

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire l'événement Électro-Glacial le vendredi 14 février prochain vu le succès de la dernière édition;

ATTENDU les recommandations de la Commission des loisirs lors de la rencontre du 22 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le contrat à Fierce Talent Agency pour la location de l'igloo chauffé et les services de DJ Kleancut, pour une durée de 4 heures, dans le cadre de la soirée électro-glaciale 2025 pour un montant de 3 700 \$, taxes en sus;

De réserver les services de la boucherie Bellerose pour réaliser l'offre alimentaire sur place;

De procéder à la location et l'achat du matériel nécessaire pour garder une certaine chaleur dans les différents kiosques;

De procéder à l'embauche d'une équipe technique qualifiée pour la sonorisation et l'éclairage du site;

De procéder à l'embauche d'une firme de sécurité pour s'assurer du bon déroulement de la soirée;

De respecter un budget total équivalent à celui de la dernière édition, en ajoutant 7 % pour l'augmentation de certains services pour un total de 11 165 \$, taxes incluses;

D'autoriser la coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

9.3 Programmation de loisirs – automne 2024

ATTENDU QUE la programmation de loisirs pour l'automne 2024 élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission de la culture et des loisirs et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par «ProposePar», appuyé par «AppuyePar» et «DescriptifResultatVote0», après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'automne 2024 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION AUTOMNE 2024

PARENTS-ENFANTS

| ACTIVITÉ | TARIFICATION | DÉPENSES |
|--|--|---|
| Pirouette et Cabriole 1 ½ - 2 ans NOUVEAUTÉ 10 cours Début le 21 septembre 2024 Min : 6 duos Max : 8 duos | 6 duos X 61 \$ = 366,00 \$ Part ville 50 % = <u>365,90 \$</u> Total : 731,90 \$ Coût par duo : 61,00 \$ (non-taxable) | Professeure : Jade Brien 12,5 h X 47,25 \$ = 590,63\$ A.S = 106,31 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>34.85 \$</u> Total : 731,79 \$ |
| Pirouette et Cabriole 3-4 ans 10 cours Début le 21 septembre 2024 Min : 6 duos Max : 8 duos | 6 duos X 61 \$ = 366,00 \$ Part ville 50 % = <u>365,90 \$</u> Total : 731,90 \$ Coût par duo : 61,00 \$ (non-taxable) | Professeure : Jade Brien 12,5 h X 47,25 \$ = 590,63\$ A.S = 106,31 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>34.85 \$</u> Total : 731,79 \$ |
| Yoga avec bébé 2-8 mois 10 cours Début le 26 septembre 2024 Min : 8 duos Max : 10 duos | 1 duo X 47,50 \$ = 47,50 \$ Part. ville 50% = <u>47,40 \$</u> Total : 94,90 \$ Coût par duo : 47,50 \$ (non-taxable) | Professeur : Yoga Lanaudière 1 duo. X 86 \$ = 86,00 \$ Taxes nettes = 90,29 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,51 \$</u> Total : 94,80 \$ |

ENFANTS

| ACTIVITÉ | TARIFICATION | DÉPENSES |
|--|---|---|
| Autodéfense 1^e-2^e-3^e année 10 cours Début le 16 septembre 2024 Min : 8 Max : 16 | 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Part ville 50 % = <u>49,88 \$</u> Total : 99,88 \$ <i>Coût par participant : 50,00 \$ (non-taxable)</i> | Professeur : Lucien Crelier – Centres d'entraînements IMI . Krav Maga 1 part. X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,75 \$</u> Total : 99,75 \$ |
| Badminton 4^e-5^e-6^e année 8 cours Début le 7 octobre 2024 Min : 6 Max : 10 | 1 part. X 34,25 \$ = 34,25 \$ Part ville 50 % = <u>34,13 \$</u> Total : 68,38 \$ <i>Coût par participant : 34,25 \$ (non-taxable)</i> | Professeur : Association de Badminton Régionale de Lanaudière 1 part. X 65 \$ = 65,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>3,25 \$</u> Total : 68,25 \$ |
| Bricolage Maternelle seulement 10 cours Début le 16 septembre 2024 Min : 6 Max : 8 | 6 part. X 53,75\$ = 322,00 \$ Part ville 50 % = <u>322,36 \$</u> Total : 644,36 \$ <i>Coût par participant : 53,75 \$ (non-taxable)</i> | Professeure : Lise Jollet 15 h X 32 \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5 % = 28,32 \$ Matériel : <u>50,00 \$</u> Total : 644,72 \$ |
| Cheerleading 4^e-5^e-6^e année 10 cours Début le 17 septembre 2024 Min : 10 Max : 22 | 1 part. X 63,50 \$ = 63,50 \$ Part ville 50 % = <u>63,39 \$</u> Total : 126,89 \$ <i>Coût par participant : 63,50 \$ (non-taxable)</i> | Professeur : Para « S » cool 1 part. X 115 \$ = 115,00 \$ Taxes nettes = 5,73 \$ Frais d'admin. 5% = <u>6,04 \$</u> Total : 126,77 \$ |
| Dessin 1^e-2^e-3^e année 10 cours Début le 16 septembre 2024 Min : 8 Max : 10 | 8 part. X 57,75 \$ = 462,00 \$ Part ville 50 % = <u>461,58 \$</u> Total : 923,58 \$ <i>Coût par participant : 57,75 \$ (non-taxable)</i> | Professeure : Véronique Lévesque 15 h X 47,25 \$ = 708,75 \$ A.S = 127,58 \$ Frais d'admin. 5 % = 41,82 \$ Matériel : <u>45,00 \$</u> Total : 923,15 \$ |
| Dessin 4^e-5^e-6^e année 10 cours Début le 19 septembre 2024 Min : 8 Max : 10 | 8 part. X 57,75 \$ = 462,00 \$ Part ville 50 % = <u>461,58 \$</u> Total : 923,58 \$ <i>Coût par participant : 57,75 \$ (non-taxable)</i> | Professeure : Véronique Lévesque 15 h X 47,25 \$ = 708,75 \$ A.S = 127,58 \$ Frais d'admin. 5 % = 41,82 \$ Matériel : <u>45,00 \$</u> Total : 923,15 \$ |

| | | |
|---|--|---|
| Espagnol 4^e-5^e-6^e année NOUVEAUTÉ 10 cours Début le 19 septembre 2024 Min : 8 Max : 10 | 8 part. X 55 \$ = 440,00 \$ Part ville 50 % = <u>440,66 \$</u> Total : 880,66 \$ <i>Coût par participant :</i> 55 \$ <i>(non-taxable)</i> | Professeure : Florence Coderre 15 h X 45 \$ = 675,00 \$ A.S = 121,50 \$ Frais d'admin. 5 % = 39,83 \$ Matériel : <u>45,00 \$</u> Total : 881,33 \$ |
| Hockey cosom 1^e-2^e-3^e année 10 cours Début le 19 septembre 2024 Min : 10 Max : 22 | 1 part. X 66,25 \$ = 66,25 \$ Part ville 50 % = <u>66,28 \$</u> Total : 132,53 \$ <i>Coût par participant :</i> 66,25 \$ <i>(non-taxable)</i> | Professeur : Para « S » cool 1 part. X 115 \$ = 115,00 \$ 1 racc. X 5,25 \$ = 5,25 \$ Taxes nettes = 6,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>6,31 \$</u> Total : 132,56 \$ |
| Mellyn 8-11 ans 10 cours Début le 19 septembre 2024 Min : 10 Max : 20 | 1 part. X 57,75 \$ = 57,75 \$ Part ville 50 % = <u>57,75 \$</u> Total : 115,50 \$ <i>Coût par participant :</i> 57,75 \$ <i>(non-taxable)</i> | Professeur : Association de grandeur nature Mellyn Ennenorath 1 part. X \$ = 110,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,50 \$</u> Total : 115,50 \$ |
| Mellyn 11-17 ans 10 cours Début le 20 septembre 2024 Min : 10 Max : 30 | 1 part. X 78,75 \$ = 78,75 \$ Part ville 50 % = <u>78,75 \$</u> Total : 157,50 \$ <i>Coût par participant :</i> 78,75 \$ <i>(non-taxable)</i> | Professeur : Association de grandeur nature Mellyn Ennenorath 1 part. X 150 \$ = 150,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>7,50 \$</u> Total : 157,50 \$ |
| Sculpture sur bois 9-16 ans 10 cours Début le 28 septembre 2024 Min : 6 Max : 8 | 1 part. X 67,25 \$ = 67,25 \$ Part ville 50 % = <u>67,20 \$</u> Total : 134,45 \$ <i>Coût par participant :</i> 67,25 \$ <i>(non-taxable)</i> | Professeur : l'Association Des Artisans Sculpteurs De Lanaudière 1 part. X 128 \$ = 128,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,40 \$</u> Total : 134,40 \$ |
| Théâtre et improvisation 1^e-2^e-3^e année 10 cours Début le 17 septembre 2024 Min : 8 Max : 10 | 1 part. X 96,50 \$ = 96,50 \$ Part ville 50% = <u>96,46 \$</u> 192,96 \$ <i>Coût par participant :</i> 96,50 \$ <i>(non-taxable)</i> | Professeur : Théâtre côte-à-côte 1 part. X 175 \$ = 175,00 \$ Taxes nettes : 8,73 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,19 \$</u> Total : 192,91 \$ |

| | | |
|---|--|---|
| Théâtre et improvisation 4^e-5^e-6^e année 10 cours Début le 18 septembre 2024 Min : 8 Max : 12 | 1 part. X 96,50 \$ = 96,50 \$ Part ville 50% = <u>96,46 \$</u> 192,96 \$ | Professeur : Théâtre côte-à-côte 1 part. X 175 \$ = 175,00 \$ Taxes nettes : 8,73 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,19 \$</u> Total : 192,91 \$ |
| | <i>Coût par participant :</i> 96,50 \$ (non-taxable) | |

ADULTES ET ADOLESCENTS*

*50% pour les 17 ans et – et les 60 ans et + avec carte citoyenne

| ACTIVITÉ | TARIFICATION | DÉPENSES |
|--|---|--|
| BBQ – Cuisson extérieure NOUVEAUTÉ Le 7 septembre 2024 Min : 15 Max : 25 | 1 part. X 66,14 \$ = 66,14 \$ Taxes incluses : 76,05 \$ <i>Coût par participant :</i> 76,05 \$ (Taxes incluses) | Professeur : Boucherie Bellerose 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Taxes nettes = 2,99 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,15 \$</u> Total : 66,14 \$ |
| BBQ – La pizza au BBQ NOUVEAUTÉ Le 14 septembre 2024 Min : 15 Max : 25 | 1 part. X 66,14 \$ = 66,14 \$ Taxes incluses : 76,05 \$ <i>Coût par participant :</i> 76,05 \$ (Taxes incluses) | Professeur : Boucherie Bellerose 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Taxes nettes = 2,99 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,15 \$</u> Total : 66,14 \$ |
| BBQ – Plancha 101 NOUVEAUTÉ Le 21 septembre 2024 Min : 15 Max : 25 | 1 part. X 66,14 \$ = 66,14 \$ Taxes incluses : 76,05 \$ <i>Coût par participant :</i> 76,05 \$ (Taxes incluses) | Professeur : Boucherie Bellerose 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Taxes nettes = 2,99 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,15 \$</u> Total : 66,14 \$ |
| Espagnol débutant et intermédiaire 10 cours Début le 18 septembre 2024 Min : 10 Max : 12 | 10 part. X 114,30 \$ = <u>1 143,00 \$</u> Taxes incluses : 1 314,16 \$ <i>Coût par participant :</i> 131,50 \$ (Taxes incluses) | Professeure : Ana Maria Jaramillo 10 h X 92,25 \$ = 922,50 \$ A.S = 166,05 \$ Frais d'admin. 5% = <u>54,43 \$</u> Total : 1 142,98 \$ |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Professionalisation de la musique 15 ans et + NOUVEAUTÉ</p> <p>12 cours Début le 24 septembre 2024 Min : 3 Max : 15</p> | <p>3 part. X 150 \$ = <u>450,00 \$</u> Taxes incluses : 517,39 \$</p> <p><i>Coût par participant : 172,50 \$ (Taxes incluses)</i></p> <p>Entente ministère de la culture : 10 980,11 \$</p> | <p>Professeur : Charles Tremblay 1 forfait X 10 000\$ = 10 000 \$ Taxes nettes = <u>1 497,50 \$</u> Total : 11 497,50 \$</p> |
| <p>Remise en forme</p> <p>12 cours Début le 16 septembre 2024 Min : 8 Max : 15</p> | <p>1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$</p> <p><i>Coût par participant : 167,50 \$ (Taxes incluses)</i></p> | <p>Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> Total : 145,51 \$</p> |
| <p>RCR et réactions allergiques</p> <p>Le 21 septembre 2024 Min : 6 Max : 10</p> | <p>1 part. X 57,75 \$ = <u>57,75 \$</u> Taxes incluses : 66,40 \$</p> <p><i>Coût par participant : 66,50 \$ (Taxes incluses)</i></p> | <p>Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 55 \$ = 55,00 \$ Frais d'amin. 5% = <u>2,75 \$</u> Total : 57,75 \$</p> |
| <p>Yoga débutant</p> <p>10 cours Début le 26 septembre 2024 Min : 8 Max : 20</p> | <p>1 part. X 118,67 \$ = <u>118,67 \$</u> Taxes incluses : 136,44 \$</p> <p><i>Coût par participant : 136,50 \$ (Taxes incluses)</i></p> | <p>Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 107,65 \$ = 107,65 \$ Taxes nettes = 113,02 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,65 \$</u> Total : 118,67 \$</p> |
| <p>Yoga fit</p> <p>12 cours Début le 18 septembre 2024 Min : 10 Max : 12</p> | <p>1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$</p> <p><i>Coût par participant : 167,50 \$ (Taxes incluses)</i></p> | <p>Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> Total : 145,51 \$</p> |
| <p>Yoga intermédiaire</p> <p>10 cours Début le 24 septembre 2024 Min : 8 Max : 20</p> | <p>1 part. X 118,67 \$ = <u>118,67 \$</u> Taxes incluses : 136,44 \$</p> <p><i>Coût par participant : 136,50 \$ (Taxes incluses)</i></p> | <p>Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 107,65 \$ = 107,65 \$ Taxes nettes = 113,02 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,65 \$</u> Total : 118,67 \$</p> |

| | | |
|---|--|---|
| Zumba 12 cours Début le 17 septembre 2024 Min : 10 Max : 20 | 1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$ <i>Coût par participant :</i> <u>167,50 \$</u> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> Total : 145,51 \$ |
| Zumba péruvien 12 cours Début le 16 septembre 2024 Min : 12 Max : 20 | 1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$ <i>Coût par participant :</i> <u>167,50 \$</u> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> Total : 145,51 \$ |

*50% pour les 17 ans et – et les 60 ans et + avec carte citoyenne

ADULTES SEULEMENT

| ACTIVITÉ | TARIFICATION | DÉPENSES |
|---|--|---|
| Barre fitness NOUVEAUTÉ 10 cours Début le 20 septembre 2024 Min : 7 Max : 12 | 1 part. X 165,36 \$ = <u>165,36 \$</u> Taxes incluses : 190,12 \$ <i>Coût par participant :</i> <u>190,00 \$</u> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : Carrefour Santé des Prairies 1 part. X 150,00 \$ = 150,00 \$ Taxes nettes = 7,48 \$ Frais d'admin. 5% = <u>7,87 \$</u> Total : 165,36 \$ |
| Cardio tonus Avancé NOUVEAUTÉ 12 cours Début le 18 septembre 2024 Min : 6 Max : 15 | 1 part. X 172,58 \$ = <u>172,58 \$</u> Taxes incluses : 198,42 \$ <i>Coût par participant :</i> <u>198,50 \$</u> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 156,55 \$ = 156,55 \$ Taxes nettes = 7,81 \$ Frais d'admin. 5% = 8,22 \$ Total : 172,58 \$ |
| Circuit d'entraînement Station d'exercice 6 cours Début le 20 septembre 2024 | Contribution de la Ville : 557,48 \$ | Professeur : En Corps 6 cours X 88,50 \$ = 531,00 \$ Taxes nettes = <u>26,48 \$</u> Total : 557,48 \$ |
| J'apprivoise mon Ipad Débutant 8 cours Début le 17 septembre 2024 Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 57,60 \$ = <u>460,80 \$</u> Taxes incluses: 529,80 \$ <i>Coût par participant :</i> <u>66,25 \$</u> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : Michel Deschamps 12 h X 31 \$ = 372,00 \$ A.S = 66,96 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,95 \$</u> Total : 460,91 \$ |

| | | |
|---|---|---|
| J'apprivoise mon Ipad Intermédiaire NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 19 septembre 2024 Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 57,60 \$ = <u>460,80 \$</u> Taxes incluses : 529,80 \$ Coût par participant : 66,25 \$ (Taxes incluses) | Professeur : Michel Deschamps 12 h X 31 \$ = 372,00 \$ A.S = 66,96 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,95 \$</u> Total : 460,91 \$ |
| La graphologie à votre portée NOUVEAUTÉ Début le 16 septembre 2024 Min : 8 Max : 12 | 1 part. X 105,00 \$ = <u>105,00 \$</u> Taxes incluses : 120,72 \$ Coût par participant : 120,75 \$ (Taxes incluses) | Professeur : La plume d'aigle enr. 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> Total : 105,00 \$ |
| La planification et l'organisation des repas Le 17 septembre 2024 Min : 9 Max : 15 | 1 part. X 21 \$ = <u>21,00 \$</u> Taxes incluses : 24,14 \$ Coût par participant : 24,25 \$ (Taxes incluses) | Professeur : Du cœur à la famille 1 atelier X 180 \$ = 180,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,00 \$</u> Total : 189,00 \$ |
| Les tâches ménagères en famille Le 1 ^{er} octobre 2024 Min : 9 Max : 15 | 1 part. X 21 \$ = <u>21,00 \$</u> Taxes incluses : 24,14 \$ Coût par participant : 24,25 \$ (Taxes incluses) | Professeur : Du cœur à la famille 1 atelier X 180 \$ = 180,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,00 \$</u> Total : 189,00 \$ |
| Marche active 6 cours Début le 17 septembre 2024 | Contribution de la Ville : 557,48 \$ | Professeur : En Corps 6 cours X 88,50 \$ = 531,00 \$ Taxes nettes = <u>26,48 \$</u> Total : 557,48 \$ |
| Mobilité, stabilité et flexibilité 12 cours Début le 18 septembre 2024 Min : 6 Max : 15 | 1 part. X 172,58 \$ = <u>172,58 \$</u> Taxes incluses : 198,42 \$ Coût par participant : 198,50 \$ (Taxes incluses) | Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 156,55 \$ = 156,55 \$ Taxes nettes = 7,81 \$ Frais d'admin. 5% = <u>8,22 \$</u> Total : 172,58 \$ |
| Pilates 12 cours Début le 16 septembre 2024 Min : 10 Max : 12 | 1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$ Coût par participant : 167,50 \$ (Taxes incluses) | Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> Total : 145,51 \$ |

| | | |
|--|--|---|
| Pour le plaisir de danser 50 ans et + NOUVEAUTÉ Début le 16 septembre 2024 Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 77,44 \$ = <u>619,52 \$</u> Taxes incluses : 712,29 \$ <i>Coût par participant : 89,00 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeure : Judith LeBel 10 h X 50 \$ = 500,00 \$ A.S = 90,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>29,50 \$</u> Total : 619,50 \$ |
| Stretching 12 cours Début le 17 septembre 2024 Min : 8 Max : 12 | 1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$ <i>Coût par participant : 167,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> Total : 145,51 \$ |
| Taï Chi et Qi Gong NOUVEAUTÉ 10 cours Début le 18 septembre 2024 Min : 8 Max : 15 | 8 part. X 92,93 \$ = <u>743,44 \$</u> Taxes incluses : 854,77 \$ <i>Coût par participant : 107,00 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : Richard Payette 15 h X 40 \$ = 600,00 \$ A.S = 108,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>35,40 \$</u> Total : 743,40 \$ |
| Yoga 50 ans et + 12 cours Début le 10 septembre 2024 Min : 8 Max : 20 | 1 part. X 142,54 \$ = <u>142,54 \$</u> Taxes incluses : 163,88 \$ <i>Coût par participant : 164,00 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 129,30 \$ = 129,30 \$ Taxes nettes = 135,75 \$ Frais d'admin. 5% = <u>6,77 \$</u> Total : 142,54 \$ |
| Yoga sur chaise 12 cours Début le 10 septembre 2024 Min : 8 Max : 20 | 1 part. X 142,54 \$ = <u>142,54 \$</u> Taxes incluses : 163,88 \$ <i>Coût par participant : 164,00 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 129,30 \$ = 129,30 \$ Taxes nettes = 135,75 \$ Frais d'admin. 5% = <u>6,77 \$</u> Total : 142,54 \$ |
| Yoga prénatal 10 cours Début le 24 septembre 2024 Min : 8 Max : 20 | 1 part. X 118,67 \$ = <u>118,67 \$</u> Taxes incluses : 136,44 \$ <i>Coût par participant : 136,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i> | Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 107,65 \$ = 107,65 \$ Taxes nettes = 113,02 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,65 \$</u> Total : 118,67 \$ |

| | | |
|-------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Zumba gold | 1 part. X 145,51 \$ = | Professeur : En corps |
| 12 cours | <u>145,51 \$</u> | 1 part. X 132 \$ = |
| Début le 20 | Taxes incluses : | 132,00 \$ |
| septembre 2024 | 167,30 \$ | Taxes nettes : |
| Min : 10 Max : | <i>Coût par participant :</i> | 6,58 \$ |
| 12 | 167,50 \$ | Frais d'admin. 5 % = |
| | (Taxes incluses) | <u>6,93 \$</u> |
| | | Total : 145,51 \$ |

*50% pour les 17 ans et – et les 60 ans et + avec carte citoyenne

9.4 Camp de jour – Protocole d'entente – école des Prairies – autorisation de signature

313-06-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire utiliser les locaux, équipements, terrains et aménagements de l'école des Prairies dans le cadre du camp de jour estival 2024;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à une telle utilisation a été présenté aux parties concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Centre de services scolaire des Samares relativement à l'utilisation des locaux, équipements, terrains et aménagements de l'école des Prairies dans le cadre du camp de jour estival 2024;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

9.5 Événement « NDP en mode été » – partenariat

314-06-2024

ATTENDU QUE le commerce Lalouk et co. et l'entreprise PL Productions souhaitent le soutien de la Ville dans l'organisation de leur festival *NDP en mode été* qui se déroulera le dimanche 14 juillet prochain, de 10 h à 16 h;

ATTENDU QU'ils désirent le soutien de la Ville dans plusieurs aspects de leur événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la tenue de l'événement *NDP en mode été* le dimanche 14 juillet 2024, de 10 h à 16 h, sur les terrains des commerçants du boulevard Antonio-Barrette;

D'autoriser la fermeture du rang Sainte-Julie entre le boulevard Antonio Barrette et la rue Bolduc en aménageant un détour par la rue Beaupied;

D'autoriser le soutien en matière d'infrastructure en permettant, notamment, de bloquer l'accès aux voitures des stationnements des commerces qui serviront aux différentes zones de la fête;

D'autoriser le support logistique et matériel dont le prêt d'équipement demandé pour l'événement en fonction du matériel disponible auprès du Service de la culture et des loisirs;

DE rendre disponibles deux employés cols bleus la journée de l'événement pour l'installation du matériel prêté ainsi que l'installation des barrières de rue et d'affichage divers;

QUE le brigadier soit en fonction de 10 h à 16 h ladite journée, à l'intersection du rang Sainte-Julie et du boulevard Antonio-Barrette afin d'assurer la sécurité des piétons et piétonnes;

D'offrir une contribution financière de 1 000 \$, payable à P-L Productions, sur présentation d'une facture, pour l'organisation et la tenue de l'événement;

D'être reconnu partenaire de niveau or, tel que prévu au plan de partenariat de l'événement, en reconnaissance de l'apport fourni;

DE diffuser l'information sur les différents outils de communications de la Ville;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, un protocole d'entente à cet effet.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation culturelle 2024-2025 – carrefour culturel

315-06-2024

ATTENDU QUE la programmation culturelle 2024-2025 pour le Carrefour culturel élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle 2024-2025 pour le Carrefour culturel telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

| Résidence | Présentation | Titre projet | du | Artistes ou collectif | Cachet |
|-----------------------|--------------------|-------------------------------|----|-----------------------|----------|
| 2024 | | | | | |
| 9 au 20 septembre | Jeudi 19 septembre | à confirmer | | Pôle territoire danse | |
| 23 au 27 septembre | | Lambert | | Lambert | |
| | Jeudi 26 septembre | Lancement de saison 2024-2025 | | | 8 000 \$ |
| 30 sept. au 4 octobre | Mercredi 2 octobre | | | Coco Rose | |
| 7 au 11 octobre | Jeudi 10 octobre | Grosse île | | Grosse île | |

| | | | | |
|----------------------|-----------------------------------|--|--|--------------|
| | Samedi 5 octobre | Déjeuner littéraire | Guillaume Lambert | 1 000 \$ |
| 21 au 25 octobre | Jeudi 24 octobre | Le cœur en 4 | Julie Valois et Monique Fauteux | |
| | Samedi 2 novembre | Déjeuner littéraire | Fanny Rainville | 1 000 \$ |
| 4 au 8 novembre | Vendredi 8 novembre | In Fine | Cirqu'Alor s | |
| 11 au 15 novembre | Jeudi 14 novembre | Pangée | Sofia El Iraki | |
| 18 au 22 novembre | Jeudi 21 novembre | Germain Ducros | CCOV | |
| | Jeudi 28 novembre | Impro Sierra | Impro Sierra | 2 500 \$ |
| | Mardi 3 décembre | Concert classique | Cégep — Musique classique | |
| 4 au 6 décembre | Samedi 7 décembre | M. Desneiges | | 10 000 \$ |
| | Jeudi 12 décembre | À confirmer | CCD — Envers du décor | |
| | Samedi 14 décembre | Déjeuner littéraire | Jean- François Beauchemin | 1 000 \$ |
| 16 au 20 décembre | Vendredi 20 décembre | Déchets d'œuvre de la Biodiversité | Sylvain Grenier | |
| 2025 | | | | |
| | Jeudi 9 janvier | À confirmer | CCD — Envers du décor | |
| 13 au 24 janvier | Jeudi 23 janvier | <i>Poilu.E.s</i> Olivier Arteau | Pôle territoire danse | |
| 27 au 31 janvier | Jeudi 30 janvier | | Bouches Bées | |
| | Samedi 1 ^{er} février | Déjeuner littéraire | Myriam Beaudoin | 1 000 \$ |
| | Jeudi 6 février | À confirmer | CCD — Envers du décor | |
| | Mercredi 12 février | Troupe de l'os | Cégep — théâtre | |
| | Jeudi 13 février | Voir au-delà (conférence) | Musée d'Art de Joliette | 500 \$ |
| 17 au 21 février | Jeudi 20 février | Disparaître | Geneviève Gagné | |
| 24 au 28 février | Jeudi 27 février | Aqua Tofana | Productio ns Lobelia | |
| | Samedi 1 ^{er} mars | Déjeuner littéraire | Catherine Voyer- Léger | 1 000 \$ |

| | | | | |
|----------------|---------------------------|---|---|----------|
| 3 au 7 mars | Jeudi 6 mars | Mieux Vaut Danser | Sébastien Belleudy et Frédéric Généreux | |
| 10 au 14 mars | Jeudi 13 mars | Feu Toute ! | Cynthia Veilleux | |
| 17 au 21 mars | Jeudi 20 mars | Le transport des sens | Jean-François Boisvenue | |
| 24 au 28 mars | Jeudi 27 mars | 20 ^e anniversaire | Sonia Johnson | |
| | Samedi 5 avril | Déjeuner littéraire | Alain Farah | 1 000 \$ |
| 7 au 11 avril | Jeudi 10 avril | Guillaume Lafond | Guillaume Lafond | |
| 14 au 17 avril | Mercredi 16 avril | Duo : inventer le monde | Théâtre Incliné | |
| 22 au 25 avril | Vendredi 25 avril | À confirmer | Festival Petits Bonheurs | |
| | 29-30 avril | Troupe de l'os | Cégep — théâtre | |
| | Jeudi 1 ^{er} mai | À confirmer | CCD — Envers du décor | |
| | Samedi 3 mai | Déjeuner littéraire | Jean-Philippe Pleau | 1 000 \$ |
| | Jeudi 8 mai | Dévoilement de programmation | Festival Mémoire et Racines | 1 000 \$ |
| | Mardi 13 mai | Concert classique | Cégep — Musique classique | |
| 19 au 23 mai | Jeudi 22 mai | OFFTA (à confirmer) | La Serre-arts vivants | |
| 26 au 30 mai | Jeudi 29 mai | Le club des lectrices | Théâtre du Bunker | |
| 2 au 6 juin | Jeudi 5 juin | Surcyclage et autres détournements d'objets | Théâtre de la LNI | |
| 6 au 13 juin | Jeudi 12 juin | Les Escales en chanson de Petite-Vallée | | |

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 52 028 \$, plus les taxes si applicables;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communications.

10.2 Cours de professionnalisation de la musique – Charles Tremblay – mandat

316-06-2024

ATTENDU la résolution 376-08-2020 autorisant la signature d'une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU QUE l'un des objectifs de ladite entente est de mettre en valeur et faire découvrir le travail de création musicale ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de monsieur Charles Tremblay afin d'offrir un cours de professionnalisation de la musique dans la programmation des loisirs de l'automne 2024 selon sa soumission reçue le 2 avril 2024;

ATTENDU QUE les cours seraient les mardis soir et se termineraient par une présentation au Carrefour culturel devant public, du 24 septembre au 10 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater monsieur Charles Tremblay pour réaliser le projet de cours de professionnalisation de la musique pour un montant de 9 633 \$, plus les taxes si applicables;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

10.3 Programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – projet de mosaïculture de madame Justine Lafortune – protocole d'entente – autorisation de signature

317-06-2024

ATTENDU la résolution 672-12-2023 appuyant le projet de mosaïculture de madame Justine Lafortune dans le cadre du programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les conditions du prêt de l'œuvre pour une durée de trois (3) ans jusqu'au 30 septembre 2026 doit être signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et l'artiste soudeuse Justine Lafortune relativement au prêt de l'œuvre *Gardien de la rivière* jusqu'au 30 septembre 2026;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

10.4 Entente de développement culturel 2025-2027 – renouvellement – autorisation

318-06-2024

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) a lieu d'être renouvelée pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit s'engager à investir la somme de 25 000 \$ dans la réalisation des projets déposés, soit des projets qui contribueront à rendre les arts et la culture accessibles à la population et à développer le tourisme culturel;

ATTENDU QUE la demande sollicitera un montant apparié de la part du gouvernement du Québec, soit 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à investir la somme de 25 000 \$ pour la réalisation des projets qui feront l'objet de l'entente de développement culturel négociée avec le Gouvernement du Québec;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, soient mandatés afin de procéder aux négociations liées à telle entente;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

319-06-2024

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse